



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 89054

Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'enseignement de la langue allemande. La célébration du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée a représenté un moment important dans la relance de la coopération franco-allemande, en particulier dans le domaine culturel et dans l'enseignement des langues de chacun des deux pays. Dans ce dernier domaine, une relance de l'enseignement de l'allemand en France apparaît de plus en plus nécessaire, puisque cette langue est délaissée par les collégiens et lycéens. Pour ce faire, la création d'un baccalauréat franco-allemand d'ici à 2006 pourrait par exemple être un outil privilégié. Par conséquent, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour relancer l'enseignement de la langue allemande en France.

Texte de la réponse

À l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, en janvier 2003, le gouvernement français, prenant acte du déclin de l'enseignement de l'allemand en France, avait pris l'engagement d'instaurer la date du 22 janvier comme moment privilégié de mise à l'honneur de la langue et de la culture allemandes dans les établissements scolaires français afin de redynamiser l'enseignement de la « langue du partenaire ». Par ailleurs, lors du conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004 à Berlin, la France a pris des engagements précis en faveur de l'enseignement de l'allemand en France, qui se sont traduits par un certain nombre de mesures, détaillées par ailleurs le 12 novembre 2004 dans le plan de relance de l'allemand dit « protocole de Sarrebruck ». Ces mesures prévoient notamment : l'information systématique, en particulier en primaire, des élèves, parents et professeurs sur les avantages liés à l'apprentissage de la langue du partenaire en utilisant la semaine précédant la journée franco-allemande du 22 janvier ; la diffusion en nombre à cette occasion d'une brochure de promotion de l'allemand dans les établissements ; l'extension de l'Abibac à l'ensemble des académies ; la mise en place à partir de 2006 d'une certification en allemand aux niveaux A2 et B1 du cadre européen ; l'augmentation d'ici à 2010 de 20 % du nombre des élèves apprenant l'allemand en primaire, de 20 % également du nombre de sections européennes d'allemand, de 50 % du nombre des classes bilangues allemand-anglais en 6e. L'allemand, parmi les langues enseignées en France aujourd'hui, est la seule à bénéficier d'un tel plan de relance. Ce plan s'est traduit dans les faits de la façon suivante : la semaine franco-allemande a été effectivement instaurée chaque année autour de la date anniversaire du traité (22 janvier). Cette semaine franco-allemande fait l'objet d'un thème publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale ; une brochure, « L'allemand, passeport pour l'Europe », a été distribuée aux élèves et aux parents en primaire et en collège à 1 million d'exemplaires en 2005-2006 (contre 800 000 en 2004-2005) ; une remontée des effectifs d'élèves (on comptait dans l'enseignement primaire 224 709 germanistes à la rentrée 2005, contre 196 206 élèves en 2003-2004 et 205 000 en 2004-2005 ; dans le secondaire, public et privé, on observe une remontée globale des effectifs des germanistes en 6e qui sont passés de 75 244 en 2004-2005 à 80 976 en 2005-2006 soit une augmentation globale en 6e de 7,6 %, grâce à l'impact des 6es bilangues, dont le nombre est passé de 1 193 à la rentrée 2004 à 1 711 à la rentrée 2005, soit une augmentation de plus

de 43 % ; de ce fait, les effectifs globaux d'élèves germanistes dans le secondaire ont certes continué de baisser, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes : 846 523 élèves à la rentrée 2005, contre 866 816 élèves à la rentrée 2004) ; une augmentation de 7 % du nombre de sections européennes allemandes, passé de 969 (29 952 élèves) en 2004-2005 à 1 037 sections en 2005-2006, représentant un total de 31 631 élèves ; une augmentation de 25 % du nombre d'établissements offrant l'Abibac, passé de 28 en 2004-2005 à 35 en 2005-2006 ; le lancement de la première certification en allemand, conformément aux engagements pris : celle-ci s'est déroulée dans 26 académies, a concerné au total 8 400 élèves de 3e (niveau A2) et de 2e (niveau B1) dans 600 établissements. Toutes ces mesures restent valables pour l'année scolaire 2006-2007.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89054

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2945

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13291